

JEAN-LOUIS SENEQUE

**MINEURS
EN SERIE**

TOME 2

LA FATALITE DE SISYPHE

Jean-Louis Sénèque

Mineurs en série – Tome 2

La fatalité de Sisyphe

© Jean-Louis Sénèque, 2026

ISBN numérique : 979-10-439-1542-0

Librinova”

www.librinova.com

Le Code de la propriété intellectuelle interdit les copies ou reproductions destinées à une utilisation collective. Toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite par quelque procédé que ce soit, sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants cause, est illicite et constitue une contrefaçon sanctionnée par les articles L335-2 et suivants du Code de la propriété intellectuelle.

« La possession du pouvoir corrompt inévitablement la raison »

Emmanuel Kant

Chapitre premier

Les os de verre

17 juillet 1995, Issy les Moulineaux, 09h33

Le signalement urgent reçu par la section Mineurs du Parquet de Nanterre révélait des fractures multiples dont était porteur un nourrisson âgé de 10 mois seulement, admis aux urgences pédiatriques de l'hôpital Corentin Celton d'Issy les Moulineaux.

Le bébé, nommé Matthieu PLOVIER avait été admis la veille en urgence à l'hôpital, suite à des cris et des pleurs beaucoup plus importants qu'il manifestait à l'accoutumée, qui avaient inquiétés ses parents, Angelo ESCAS et Catherine PLOVIER.

Ce n'était pas la première fois que ce nourrisson séjournait à l'hôpital, malgré son très jeune âge puisqu'il s'agissait de sa troisième admission à l'hôpital d'Issy les Moulineaux.

Beaucoup trop pour les pédiatres urgentistes qui n'avaient pas constaté, dans son carnet de santé, que le petit Matthieu fut affecté d'une affection particulière dans le suivi médical dont il bénéficiait jusqu'à présent, nécessitant des hospitalisations répétées.

Les praticiens de l'hôpital furent saisis du nombre de fractures que le bébé portait sur les membres inférieurs et supérieurs, avec une certaine symétrie.

L'analyse et l'interprétation des radiographies mettaient en évidence des fractures récentes mais aussi d'autres plus anciennes.

Le professeur Bernard CHEVALLIER ne pouvait accepter les premières explications confuses des parents, même fournies sous le coup de l'émotion, quant à l'origine des blessures présentées par le tout petit.

Il lui paraissait peu probable que le nourrisson soit affecté d'une ostéogénèse imparfaite comme entreprenait de le soutenir la mère, Catherine PLOVIER.

D'une froideur extrême, le visage de cette dernière ne manifestait aucune

émotion.

Pas le moindre plissement du visage, mouvement de lèvres ou épanchement de la glande lacrymale.

Le pédiatre fut rapidement mal à l'aise face à cette femme impassible, qui semblait peu préoccupée par le sort de son enfant.

D'autant qu'elle-même ne manifestait pas de plainte particulière qu'elle aurait subie ou d'un découragement vis-à-vis la gestion de son enfant au quotidien.

Au contraire, Angelo ESCAS, le père du nourrisson, musicien de son état, exprimait son immense tristesse et son désarroi sans retenue.

Il semblait vraiment affecté par la situation de son bébé en priant, suppliant le personnel médical de tout mettre en œuvre pour soigner ce pauvre petit innocent.

Les enquêteurs ne doutèrent pas de l'accablement sincère qu'Angelo ESCAS présentait, sans se préoccuper du regard d'autrui.

Tout en gardant une certaine réserve sur ses observations personnelles en ce qui concerne les parents, le professeur CHEVALLIER fit envoyer son rapport de signalement, sans faiblesse, au magistrat du Parquet du Tribunal de Grande Instance de Nanterre.

Avec la même célérité, la substitute du Procureur Géraldine MANZON effectua la saisine du service départemental des mineurs des Hauts de Seine, le même jour.

Elle prit attache téléphonique avec le Capitaine Christophe GROSNAN, chef de groupe et de la permanence cette semaine pour lui relater le contenu du signalement reçu et les instructions qu'elle allait lui faire parvenir, par fax, juste après avoir raccroché.

Ainsi fut fait, dans les minutes qui suivirent, la télécopie arriva sur l'imprimante fax du service, revêtu de la mention « Urgent » et de la signature du magistrat mandant.

Le soit transmis original arriverait par courrier dans les heures suivantes.

Dans son soit transmis, cette magistrate indiqua également qu'elle allait solliciter un placement du bébé à la pouponnière d'Anthony, aux soins de l'Aide Sociale à l'Enfance, à l'issue des soins.

Christophe GROSNAN sollicita immédiatement les Lieutenants BAYLE et PETERSEN aux fins de se transporter immédiatement à l'hôpital d'Issy les Moulineaux, pour récupérer toutes les informations quant à l'état clinique actuel du nourrisson.

Les enquêteurs arrivèrent très rapidement sur place et établirent rapidement les réquisitions judiciaires nécessaires pour obtenir les rapports d'examens et documents médicaux venant étayer les éléments répertoriés dans le signalement judiciaire.

Après avoir rencontré le professeur et son équipe médicale, ils se rapprochèrent de Catherine PLOVIER et d'Angelo ESCAS qui attendaient dans la salle d'attente.

Les officiers de police eurent la même appréciation sur l'apparence de la mère et celle du père du bébé.

La mère se montrait renfermée, impassible, n'exprimant pas sa peine, au point de douter qu'elle fut sincèrement affectée par le sort de son propre enfant.

Pour autant, ces enquêteurs chevronnés n'écartaient pas non plus qu'elle ne puisse qu'exprimer une forme de sidération, pour se protéger face à cette situation dramatique.

Au contraire, le comportement d'Angelo ESCAS semblait traduire une profonde affliction pour l'hospitalisation de son enfant mais aussi son incompréhension quant à l'origine des blessures présentées par le petit Matthieu.

Sa tête bouillonnait de questions, de réflexions culpabilisantes.

Il ne pouvait s'arrêter de pleurer et de geindre.

Sans tirer de conclusions hâtives, les enquêteurs notaient la distance existante dans ce couple atypique. Ils n'affrontaient manifestement pas ensemble cette douloureuse épreuve pour de jeunes parents, en particulier pour un premier né.

Ces attitudes étaient intrigantes.

Après s'être assurés de leurs identités respectives, Christophe GROSNAN et Alain PETERSEN annoncèrent à chacun leur placement en garde à vue pour la suspicion de violences sur mineur de quinze ans par ascendants.

Catherine PLOVIER ne manifesta aucune émotion à l'annonce de sa mesure de garde à vue et du motif de son placement.

Tout à l'opposé d'Angelo ESCAS qui s'effondra complètement en se laissant tomber à genoux au sol.

Après quelques instants de sidération, il se releva péniblement sans répondre aux inquiétudes des enquêteurs, en semblant accuser le coup.

Un équipage de police vint renforcer les trois enquêteurs pour aider au transport du gardé à vue ESCAS au service.

Après la fouille réglementaire, Alain PETERSEN prit en compte Angelo ESCAS dans son bureau pour l'interroger.

Jean-Yves BAYLE se chargea de Catherine PLOVIER.

Elle entra dans le bureau du jeune enquêteur, sans un mot, et prit place sur la chaise qu'il avait placée devant lui.

Catherine PLOVIER déclina précisément son identité complète au lieutenant BAYLE de manière presque mécanique, comme un robot.

Jean-Yves conserva en lui son étonnement de l'absence de réaction émotionnelle de la part de madame PLOVIER qui répondait strictement aux questions posées, d'une voix monocorde et au timbre grave.

D'ordinaire, les personnes impliquées à tort ou à raison dans ce type d'affaires, exprimait au moins, au moment de leur placement en garde à vue, un mouvement d'émotion, une détresse face à la dureté de la mesure, surtout si, dans leurs fors intérieurs, elle n'était pas justifiée.

Après avoir recueilli les éléments concernant son identité, le jeune lieutenant de police aborda le sujet au fond :

« Madame PLOVIER, connaissez-vous la raison de votre présence dans nos locaux et les raisons de votre placement en garde à vue ?

— Oui, Lieutenant. J'en ai été informée. Il s'agit de l'hospitalisation de mon enfant qui présente des fractures sur les bras et les jambes.

— Pouvez-vous m'indiquer comment votre bébé a été blessé de cette façon, au point d'avoir des fractures sur tous ses membres ?

— Je ne peux pas vous le dire. Je n'en sais rien.

— Vous ne pouvez vraiment pas me le dire ? Est-ce consécutif à une chute ? Est-il tombé de son lit ? A-t-il échappé à votre contrôle ? À votre surveillance ?

— Je ne sais pas.

— Votre bébé dort il dans la chambre parentale ?

— Il a sa propre chambre.

— Avez-vous tout le matériel nécessaire ? En matière de mobilier ? un lit, un meuble à langer ? Un dispositif pour le laver ?

— Oui, il dispose de son propre lit et nous avons le nécessaire pour le changer et le laver.

— Avez-vous tout ce qu'il faut pour le nourrir ?

— Oui, biberons et petits pots, matériel de stérilisation et de quoi chauffer sa nourriture.

— Qui s'occupe de lui dans la journée et la nuit ?

— Mon compagnon et moi-même.

— Quand vous n'êtes pas disponible, qui le garde ?

— Mon compagnon et moi-même gardons alternativement notre bébé. Pour l'instant, nous n'avons pas besoin de mode de garde.

— Quels sont vos horaires de travail ?

— Je travaille en régime hebdomadaire. De 08h30 à 16h30 du lundi au jeudi et le vendredi de 08h30 à 17h00. Je peux être sollicitée le week end pour des projets ponctuels.

— Connaissez-vous les horaires de travail de votre compagnon ?

— Il n'a pas vraiment d'horaires. C'est un artiste musicien sans contrainte particulière.

Il se produit de temps en temps lorsqu'un festival le sollicite mais ce n'est pas fréquent.

C'est lui qui a le plus de temps libre.

— Vous voulez dire que c'est lui qui s'occupe le plus souvent de votre enfant ?

— Oui, il a plus de temps que moi et n'a pas les mêmes responsabilités que moi !

Il m'arrive fréquemment de ramener du travail à mon domicile. Je ne me contente pas des horaires de travail au service.

— Votre compagnon a-t-il évoqué des blessures, accidentelles ou non, que votre bébé aurait pu avoir pendant le temps où il le gardait à votre domicile ?

— Non, nous en parlions quand je revenais à mon domicile, après ma journée de travail. Il ne m'a jamais appelé en urgence pour me signaler un quelconque incident.

— Quand avez-vous amené votre bébé aux urgences pédiatriques de l'hôpital ?

— Hier soir, vers 22h30.

— Que s'est-il passé ? Votre bébé est tombé ?

— Je n'en sais rien.

— Pour quel motif avez-vous amené votre bébé à l'hôpital ?

— Il pleurait beaucoup.

— Pourquoi pleurait-il beaucoup ? Plus que d'habitude ?

— Oui. Il pleurait plus que d'habitude.

— Quel événement particulier a fait que votre enfant pleure plus que d'habitude ?

— Aucun.

— Comment avez-vous distingué qu'il pleure davantage que d'habitude ? Peut-être avait-il besoin d'être changé ou une douleur liée à la pousse des dents ? Vous avez bien dû éprouver une inquiétude particulière pour aller jusqu'à l'emmener aux urgences, ne pensez-vous pas ?

— Non, je ne vois pas.

— Avez-vous eu connaissance de ce que les médecins qui se sont occupés de votre enfant ont trouvé ?

— Oui, on nous a dit qu'il avait des fractures aux bras et aux jambes.

— Comment expliquez-vous que votre enfant soit porteur de fractures aux bras et aux jambes ?

— Je ne me l'explique pas. C'est surtout mon compagnon qui s'en occupe.

— Même le week end, quand vous êtes au domicile ?

— Oui, il veut constamment jouer avec lui.

— Vous voulez dire que votre enfant a des fractures après avoir joué avec votre compagnon ? À l'occasion de jeux ?

— Je ne dis pas ça. Je dis simplement que c'est davantage mon compagnon qui s'occupe de Matthieu plutôt que moi. Mon compagnon a beaucoup de temps libre et moi je peux ainsi travailler certains projets le week end et me reposer.

— Cela ne vous préoccupe pas que votre enfant ait de multiples fractures sur tous ses membres ?

— Si, bien sûr. J'ai quand même décidé de l'emmener aux urgences de l'hôpital !

— Cela n'explique pas d'où viennent ces fractures.

— J'ai entendu parler de la maladie des os de verre. Je pense qu'il s'agit de cela.